

- **Combien donner ?**

On donne ce que l'on veut, et surtout ce que l'on peut. Mais s'il faut fixer un ordre d'idée, il est d'usage d'évoquer un montant correspondant, pour ceux qui le peuvent, à 1 ou 2 journées de travail, soit 0,5 à 1 % de son revenu annuel.

Encore une fois : pour ceux qui le peuvent !

- **Pourquoi donner ?**

Parce que L'ÉGLISE NE VIT QUE PAR LES DONS QU'ELLE REÇOIT : pas de subvention de l'État, pas de fonds qui viendraient du Vatican ! Les quêtes (au cours des offices) et les « casuels » (offrandes faites à l'occasion des cérémonies de baptêmes, mariage ou sépulture) assurent le fonctionnement des paroisses (immeubles, énergies, assurances, personnel salarié, logement et déplacements du curé, bureautique, etc.). Le prêtre lui-même ne vit que par l'allocation mutualisée qui lui vient du Diocèse, grâce au Denier.

Une question ?

Posez-la au service Denier.

Tél. 02 47 70 41 22

Tous les jours de 9h à 12h
et de 14h à 17h sauf le lundi matin

Dons

par chèque, à :

Association diocésaine de Tours
27 rue Jules Simon 37000 Tours

ou, par carte bancaire, en ligne :

www.diocesedetours.catholique.fr



Le Denier de l'Église dans le diocèse de Tours



le Denier

LE DENIER DE L'ÉGLISE

- *Qu'est-ce que c'est ?*
- *À quoi ça sert ?*
- *Comment ça marche ?*
- *Combien donner ?*
- *Pourquoi donner ?*

• *Un peu d'histoire*

La loi de 1905, « de séparation des Églises et de l'État », a interdit, en France, toute rémunération des prêtres par l'État, et plus généralement toute subvention publique aux cultes.

L'Église a donc dû trouver en son sein, auprès des fidèles, les ressources nécessaires POUR ASSURER LA VIE MATÉRIELLE DES PRÊTRES : c'est ainsi qu'est né le « Denier du Culte », devenu ensuite le « Denier de l'Église » que nous connaissons aujourd'hui.

• *Qu'est-ce que c'est, le « Denier de l'Église » ?*

Le « Denier », c'est une contribution volontaire donnée une ou deux fois par an, ou tous les mois par prélèvement, par tous les gens qui se sentent concernés par le besoin de participer au soutien matériel des prêtres de l'Église Catholique.

Ils peuvent être de fidèles paroissiens réguliers.

Ils peuvent aussi être des gens de passage, plus ou moins pratiquants, ou non pratiquants, mais qui, à certains moments de leurs vies, ont eu ou vont avoir besoin de faire appel à un prêtre (baptême, mariage, sépulture, accompagnement, écoute,...) et qui se rendent bien compte que le prêtre ne peut pas vivre que de l'air du temps, et d'un peu d'eau fraîche...

• *À quoi ça sert, le « Denier » ?*

Le Denier, c'est donc la ressource financière du Diocèse qui permet d'assurer les allocations mensuelles des prêtres (on ne parle pas de « salaire », car l'engagement du prêtre n'est pas un contrat de travail), et toutes les dépenses annexes : cotisations sociales, frais de santé, frais de formation, retraites, etc.

... Et aussi les coûts des « vieux jours » des prêtres retirés !

• *Comment ça marche ?*

Dans le diocèse de Tours, la ressource du « Denier » est mutualisée entre tous les prêtres du diocèse, qui sont, en 2016, au nombre de 119.

CHAQUE PRÊTRE REÇOIT EXACTEMENT LA MÊME ALLOCATION MENSUELLE. En 2016, elle est de 622 €, à laquelle s'ajoutent les offrandes de messe (340 € par mois), soit en tout 962 € nets par mois. Les frais de logement sont pris en charge par les paroisses lorsque le prêtre est curé ou vicaire, ou par le diocèse directement pour les prêtres hors paroisses.

La ressource annuelle globale « habituelle » du Denier, à Tours, est d'environ 1,6 M€, soit 24% du budget global de fonctionnement du diocèse, qui est assez stable, d'année en année, à 6,7 M€ par an.

Si la collecte du Denier ne suffit pas pour couvrir les coûts des prêtres, le diocèse est obligé de puiser dans d'autres ressources.